

Assemblée communale du 20 avril 2021 à 20h00
à la salle de gym de Bossonnens

Présidence : M. André Droux, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 63 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore, et 1 personne sans le droit de vote. La majorité est à 32.

Excusés : Mme Pascale Zimmermann, M. Steeve Gabriel, M. Dominique Charrière

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il adresse un salut particulier à Mme la Députée, Gabrielle Bourguet, et à M. Maxime Schweizer, journaliste au Messenger. Il remercie chaleureusement la commune de Bossonnens pour le prêt de la salle.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 9 avril 2021, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Ludovic Gabriel et Christophe Letellier sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 9 février 2021**
- 2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2020 uniquement, de 89% à 79%**
 - 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2020 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
- 3. Comptes 2020**
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes d'investissement
 - 3.3 Présentation du bilan
 - 3.4 Rapport de la fiduciaire
 - 3.5 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.6 Approbation

4. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 9 février 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 9 février 2021 est approuvé par 62 oui et 1 abstention.

2. **Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2020 uniquement, de 89% à 79%**

- 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2020 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Mme Christine Varone explique que pour la troisième année consécutive, il est proposé à l'Assemblée communale une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 89% à 79% pour 2020.

Le résultat du compte de fonctionnement se solde par un produit de Fr. 266'304,90 avant prise en compte de la baisse proposée. Cet excédent a pu être atteint notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses ainsi qu'à des charges liées moins importantes que la projection budgétaire.

L'impact de cette modification s'élève à Fr. 263'935.00 et fixe le résultat net du compte de fonctionnement à Fr. 2'369,90.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Rüegg pour la lecture du rapport de la commission financière.

- 2.2 Rapport et préavis de la commission financière

Avec un coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, réduit de 89% à 79%, le résultat de l'exercice 2020 se solde par un excédent de revenus de Fr. 2'369.90.

La proposition faite à l'assemblée, pour la troisième année consécutive, est réaliste. Un taux de 79% est à considérer comme attractif au niveau du district.

La commission financière prévoit donc favorablement à la modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2020 uniquement, de 89% à 79%.

- 2.3 Approbation

La parole n'étant pas demandée, la diminution, pour l'année fiscale 2020 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques est soumise au vote et est acceptée par 61 oui et 2 abstentions.

3. **Comptes 2020**

- 3.1 Comptes de fonctionnement

Mme Christine Varone présente les comptes 2020 qui bouclent avec un total de Fr. 4'578'496.00 de charges et Fr. 4'580'865.00 de produits. L'exercice 2020 fait donc apparaître un bénéfice de Fr. 2'370.00, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 11'386.05. Ce résultat est dû pour l'essentiel à une gestion maîtrisée des dépenses ainsi qu'à des charges liées inférieures de Fr. 63'290.00 par rapport aux prévisions.

Après les amortissements obligatoires de Fr. 203'571.00, le résultat permet la prise en compte d'une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et fortune des personnes physiques à 79% en 2020. Cette diminution impacte le compte de fonctionnement à hauteur de Fr. 263'935.00.

Suite à la fermeture du restaurant et à la suspension des loyers pour cause de pandémie, les revenus locatifs sont en baisse de Fr. 12'000.00.

Le poste de la gestion des déchets s'autofinance à 69%.

La participation aux collectivités publiques (cantonales, associations de communes, aides individuelles et subventions) représente Fr. 2'468'386.00, soit 54 % du budget de fonctionnement.

L'approvisionnement et la protection des eaux sont des comptes qui s'équilibrent. Néanmoins, les prélèvements aux réserves ont été plus importants que prévu. Le solde de la réserve d'approvisionnement n'est plus que de Fr. 35'274.72. Il sera nécessaire d'adapter notre tarification avant la fin 2021.

Concernant le poste du bâtiment de la Croix-Blanche, M. Georges Lugon constate que le compte est équilibré avec un montant de Fr. 96'087.90, alors qu'en 2019 les charges s'élevaient à Fr. 65'002.40 et les produits à Fr. 90'460.32. Mme Christine Varone précise que les produits avaient été budgétisés à hauteur de Fr. 92'000.00. En réalité, les loyers encaissés se montent Fr. 79'733.74. Cette différence s'explique par la baisse de loyer que le Conseil communal a acceptée par rapport à cette période de pandémie, mais également par rapport aux mois durant lesquels le restaurant a été fermé. Du mobilier a été acheté à l'ancien tenancier. Ce mobilier appartient à la commune et a été mis à disposition du nouveau restaurateur afin qu'il puisse commencer son activité dans de bonnes conditions. Pour arriver au montant de Fr. 96'087.90, un prélèvement à la réserve de Fr. 16'354.16 a été effectué.

3.2 Comptes d'investissement

Les investissements nets 2020 se montent à Fr. 130'584,65 alors que le budget prévoyait Fr. 1'351'531,30. Ce résultat inférieur au budget s'explique par différents reports des années précédentes et décalages d'autres investissements sur 2020 et au-delà. (ex. réfection pont sur la Biorde et PAL). L'investissement du sentier piétonnier est entièrement réalisé pour un coût de Fr. 156'380.70.

3.3 Présentation du bilan

Mme Christine Varone commente le bilan au 31 décembre 2020 qui se présente comme suit :

	Actif	Passif
Patrimoine financier	3'094'660.00	3'968'462.00 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	2'592'309.00	678'786.00 Réserves obligatoires
		483'654.00 Réserves non obligatoires
		553'698.00 Fonds propres
Bénéfice		2'370.00
	5'686'970.00	5'686'970.00

La dette nette par habitant s'élève à Fr. 2'950.00 au 31 décembre 2020.

3.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

3.5 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

Comptes de fonctionnement et d'investissement :

Les 11 et 12 mars 2021, les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la Fiduciaire Fiduservice SA. En date du 30 mars 2021, ils ont été présentés à la commission financière, en présentiel, par le Syndic et la responsable du dicastère des finances, ainsi qu'un représentant de la fiduciaire. Lors de ce contact, l'un des réviseurs, M. Corminboeuf, a présenté le déroulement et la démarche de la révision. Il a répondu aux questions de la commission financière et se tient à sa disposition.

La fiduciaire a accompli ses travaux de vérification en se conformant au formulaire du service des communes.

Comptes de fonctionnement

Nous relevons les points suivants :

0 Administration

Administration générale

Frais de réception et de délégations : les charges sont inférieures à celles budgétées suite à l'annulation de la fête du 1^{er} août.

1 Ordre

Police du Feu

Frais d'intervention : les trois interventions majeures ont fait considérablement augmenter les charges, passant d'un budget de Fr. 4'000.00 à Fr. 15'199.35.

Corps de sapeurs-pompiers Basse-Veveyse

Suite à la reprise par la commune de Granges de la comptabilité du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse, le compte 142 a été créé. De par sa nature, ce dernier devrait toujours être équilibré.

Militaire

Une mise à jour de l'installation électrique du stand de tir intercommunal, pour un montant de Fr. 99'587.95, a été effectuée. La part de notre commune représente un montant de Fr. 10'633.15.

2 Enseignement et formation

Nous n'avons pas de commentaire.

3 Culture et loisirs

Parcs publics

Imputation interne entretien robidog : une nouvelle position comptable a été créée par souci de transparence des coûts.

4 Santé

La ventilation des charges au niveau des comptes 41 et 44 est impactée par la réorganisation des homes médicalisés du district, et des soins ambulatoires.

5 Affaires sociales

Structure d'accueil de la petite enfance

Nous constatons une diminution de charges due à la pandémie, du fait que les parents ont été davantage présents à la maison.

6 Transports et communications

Routes communales et génie-civil

Achat de machines et véhicules : l'achat prévu de la broyeuse n'a pas été réalisé.

Entretien route et éclairage : nous constatons une diminution des charges à cause de travaux non réalisés, ou effectués à moindre coût.

7 Protection - aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau

Entretien et rénovation des installations : des travaux conséquents non prévus au budget ont été réalisés, comme le remplacement d'une conduite, suite à une fuite d'eau à la villa à côté de l'édilité, le remplacement d'une partie de la conduite du chemin de Puidoux, et les travaux pour la traversée de la route de Palézieux.

Pour équilibrer ce compte, il a fallu faire un prélèvement à la réserve des eaux de Fr. 96'901.88.00. Dès lors, cette réserve ne s'élève plus qu'à Fr. 35'274.72.

Protection des eaux

Entretien du réseau d'épuration : le remplacement d'une pompe et la réfection du collecteur d'eau usée du chalet d'alpage ont considérablement augmenté les charges de Fr. 4'000.00 à Fr. 18'347.80.

Pour équilibrer ce compte, il a fallu faire un prélèvement à la réserve de Fr. 114'030.05. Dès lors, cette réserve s'élève à Fr. 313'119.00.

Ordures ménagères

Le taux de couverture s'élève à 69%. Une facture tardive de Fr. 3'200.00 concernant 2019, a empêché d'atteindre l'objectif des 70%.

8 Economie

Nous n'avons pas de commentaire.

9 Finances et impôts

Impôts

Impôt sur le revenu : le produit de l'impôt sur le revenu s'inscrit en diminution de plus de 7% par rapport à celui de 2019. Cette diminution représente un montant de Fr. 141'456.80.

Impôt sur la fortune : il a progressé de 19% par rapport aux comptes de 2019. Cette augmentation représente un montant de Fr. 25'449.55.

Impôt sur le bénéfice (pers. morales) : ce produit d'impôt a fortement diminué par rapport aux comptes 2019. Ce dernier comportait d'importants rattrapages des années antérieures. Pour autant, les rentrées 2020 sont largement supérieures à celles budgétées.

Les différents impôts en relation avec les biens immobiliers ont tous rapporté davantage qu'en 2019, ainsi que par rapport au budget.

Immeubles du patrimoine financier

Le montant budgété de Fr. 90'000.00 au poste entretien des routes des parchets communaux et parchets, n'a pas été utilisé.

Bâtiment de la Croix-Blanche

De nombreux travaux d'entretien et de rénovation ont été effectués. Lors du changement de tenancier au restaurant, la commune a racheté le mobilier existant, afin de le mettre à disposition du nouveau gérant.

Les frais de recherche d'un nouveau tenancier, la période de fermeture entre les deux restaurateurs, et celle due aux mesures COVID, ont péjoré les comptes, nécessitant un prélèvement à la réserve de Fr. 16'354.16.

Ancien Abattoir – Rte d'Attalens 8

Les produits de location sont inférieurs à ceux budgétés, suite à une remise de loyer durant la période de fermeture imposée par les mesures COVID.

Postes non ventilables

La délégation de compétence de Fr. 30'000.00 octroyée au conseil communal n'a pas été utilisée en 2020.

Constatations sur le compte de fonctionnement

Le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 11'386.05. L'exercice 2020 se solde finalement par un excédent de revenus de Fr. 2'369.90, après avoir procédé à nouveau à une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 89% à 79 %.

Le résultat 2020 est dû pour l'essentiel à la bonne maîtrise des dépenses.

Compte d'investissement :

Nous constatons que la plupart des positions figurant au budget n'ont pas été réalisées, ou sont encore en cours.

L'investissement portant sur l'aménagement d'une liaison piétonnière entre Cuvigne et Rupan est terminé. Cette réalisation, pour laquelle un crédit de Fr. 260'00.00 avait été voté, aura coûté au final Fr. 156'380.70.

Le montant de Fr. 34'503.25 correspond au remplacement de l'automate de la station d'essence. Les autres travaux de mise en conformité sont à venir.

Recommandation de la commission financière

Suite à ces différentes remarques, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020.

Remerciements

La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le conseil communal pour son dévouement, et sa bonne gestion des budgets. Nous félicitons nos caissières, Mesdames Beauđ et Prélaz, ainsi que Madame Varone, pour la bonne tenue des comptes, et leurs présentations.

3.6 Approbation

La parole n'étant plus demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020 sont soumis au vote et sont acceptés par 56 oui, soit à l'unanimité (le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote, selon l'article 18, alinéa 3, de la loi sur les communes).

M. le Président remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

4. Divers

M. Pierre-Philippe Durussel fait part de ses divers qui ont été préalablement envoyés au Conseil communal.

Rapport d'activité de législature des commissions communales

Se référant aux différentes commissions nommées lors de l'assemblée communale constitutive du 23 mai 2016, et arrivant au terme de la législature, M. Pierre-Philippe Durussel demande à ce que la commission des naturalisations et la commission d'aménagement présentent un rapport, lors de cette assemblée, sur ce que furent leurs activités durant cette législature ; ceci dans la mesure où ces deux commissions n'interviennent pas régulièrement au travers de rapports, comme le fait la commission financière.

M. le Président explique que cette demande a été transmise aux Présidents desdites commissions, et, que selon le contexte légal, un rapport pourra être présenté lors de l'assemblée communale constitutive.

Défense incendie – Corps des sapeurs-pompiers

A lire la presse régionale, M. Pierre-Philippe Durussel a appris que l'organisation de la défense incendie devra être revue. Trois variantes se présentent au district de la Veveyse : organisation de la défense incendie au sein du district, ou s'allier avec la Glâne, ou encore s'allier avec la Gruyère et la Glâne. Actuellement, au sein du district de la Veveyse, il existe quatre corps de sapeurs-pompiers, dont celui de la Basse-Veveyse. M. Pierre-Philippe Durussel demande quelles seraient les conséquences des différents scénarios pour notre corps de sapeurs-pompiers et pour la caserne appartenant à notre village ?

M. Savio Michellod explique que les différents scénarios présentés n'ont pas d'impact sur l'organisation opérationnelle des sapeurs-pompiers. C'est au niveau cantonal que sont définies les bases de départ. La caserne de Granges, grâce aux investissements consentis par les communes et à son équipement, tant en matériel qu'en véhicule, fera partie des bases de départ maintenues dans le cadre de la réforme. La version finale de la loi et du règlement n'étant pas encore publiés, il est difficile de répondre de manière précise sur les questions de propriétés. A ce stade, les véhicules seront repris par l'ECAB à leur valeur résiduelle, et les locaux devraient rester propriétés des communes.

Activités de l'Association des communes de la Veveyse

L'Association des communes de la Veveyse, créée en cours de législature afin de mettre sur pied un plan directeur régional, semble déjà envisager des investissements de grande envergure avec, notamment, l'idée d'une piscine couverte comprenant un bassin olympique. Face aux importantes charges annuelles supplémentaires qu'occasionnerait la réalisation d'un tel projet, plusieurs communes (Semsales, Le Flon et Bossonnens) ont exprimé leurs réserves, estimant de tels projets inabordable ou encore trop onéreux. M. Pierre-Philippe Durussel n'a pas trouvé la position de la commune de Granges. Dès lors, il demande :

- Comment se positionne la commune de Granges face à de tels nouveaux investissements et face à l'ampleur des charges annuelles qui en découleraient ?
- Comment voit-elle l'intégration de ces nouvelles charges dans sa planification financière pluriannuelle ?

M. Savio Michellod explique que, pour l'instant, il s'agit d'une idée, et non d'un projet. Il est donc trop tôt pour s'exprimer. Dans tous les cas, si l'idée devait se transformer en projet, elle sera soumise au référendum financier obligatoire, vu l'importance de l'investissement consenti et des conséquences fiscales de ce dernier. Un tel projet représenterait pour les communes de la Veveyse, près de 10 points d'impôts supplémentaires. Un tel montant semble, à ce stade, bien trop important pour notre commune. Le Conseil communal attend d'avoir des informations concrètes sur la suite avant de se prononcer sur le projet et de l'insérer, le cas échéant, dans la planification financière. Ce qui est certain c'est que le CO de la Veveyse va bientôt manquer de place et la piscine de Châtel-St-Denis ne permet pas, à elle seule, d'assurer un nombre d'heures de natation suffisant à l'ensemble des élèves du district.

M. Vincent Michellod revient sur l'intervention de M. Pierre-Philippe Durussel concernant les rapports d'activités des commissions. Il pense qu'il fait sens de faire un rapport sur l'année écoulée, mais pas depuis 2016. Il propose donc d'établir un rapport pour 2020 et, qu'ensuite, ce rapport devienne régulier. Cette proposition satisfait M. Pierre-Philippe Durussel. Les commissions communales présenteront, annuellement, un rapport sur leurs activités.

M. Béat Clerc remercie le Conseil communal et l'assemblée communale pour l'acceptation de la baisse d'impôt. Il demande si cette baisse va perdurer en 2021. Mme Christine Varone explique que cette adaptation a un caractère extraordinaire. Le taux d'imposition conventionnel de 89% permet l'élaboration des budgets annuels. Néanmoins, en fonction des résultats qui sont effectivement réalisés on peut adapter ce taux d'impôt. Le Conseil communal ne voudrait pas qu'il soit compris, vu que c'est la 3^{ème} fois que cette baisse est proposée, qu'on peut se le permettre et que le taux de 79% va devenir usuel. Une baisse du coefficient sera proposée chaque fois que cela sera possible. Par contre, le Conseil communal ne peut pas s'engager à ce que cette diminution soit systématiquement de 10%.

M. Rodolphe Aeschlimann remercie le Conseil communal pour l'aide financière apportée au nouveau restaurateur. Il invite la population à se rendre à l'Auberge de la Croix-Blanche et ainsi soutenir le tenancier dans ses activités.

Mmes Fabienne Dietrich et Kimberly Wälti remercient la population pour la confiance accordée lors des élections communales et se réjouissent d'entrer en fonction.

Mme Gabrielle Bourguet, Députée, adresse des chaleureux remerciements au Conseil communal pour tout le travail réalisé durant cette législature et pour son investissement. Elle relève les nombreux défis auxquels a dû faire face le Conseil communal. Elle pense notamment à cette période compliquée liée à la pandémie durant laquelle le Conseil communal a toujours été disponible. Mme Gabrielle Bourguet remercie également le personnel communal et les sociétés du village pour leur engagement. Elle félicite Mme Christiane Ubertini ainsi que MM. André Droux et Richard Houriet pour le travail accompli durant cette gère. Elle félicite les nouveaux élus et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

M. Savio Michellod adresse un émouvant discours à Mme Christiane Ubertini ainsi qu'à MM. André Droux et Richard Houriet. Des milliers d'heures consacrées à des séances de conseil communal, de commission, de comité, d'assemblée générale ou de représentation. Trente-deux ans, c'est l'expérience cumulée de trois personnes, dont le mandat touchera à son terme dans quatre jours. Il relève leur expérience, leur investissement envers la chose publique et les projets réalisés au cours de ces 5

dernières années. Au nom de ses collègues, mais aussi de la population, il les remercie pour leur immense engagement. Il leur souhaite le meilleur pour l'avenir. L'Assemblée communale s'associe aux propos de M. Savio Michellod et applaudit Mme Christiane Ubertini et MM. André Droux et Richard Houriet.

M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal, et en particulier Mme Christine Varone pour la préparation et la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud, Christel Prélaz, Patricia Gabriel, et à MM. Roland Girard, Stéphane Gabriel et Pierre-Alain Richoza pour la préparation de la salle.

M. le Président clôt sa dernière assemblée en remerciant ses collègues pour leur engagement. Il remercie également les citoyennes et citoyens pour leur participation élevée aux assemblées communales et pour la confiance témoignée. Il inclut à ses remerciements les commissions communales, les sociétés du village, ainsi que sa famille qui l'a soutenu durant cette législature. En tant que Syndic, il a vécu une expérience extraordinaire. L'Assemblée communale le remercie à son tour en l'applaudissant.

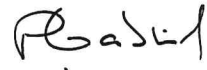
L'assemblée est levée à 21h15.

Le Président



Savio Michellod

La Secrétaire



Patricia Gabriel